

**AVIS DE PUBLICITE SUITE À MANIFESTATION
SPONTANÉE D'INTÉRÊT**

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'INSTALLER ET EXPLOITER
DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AVEC UN FINANCEMENT CITOYEN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES ET PLATEAU D'ARDENNE



Sujet :

La Communauté de Communes des Vallées et Plateau d'Ardenne a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation de panneaux solaires photovoltaïques en toitures de bâtiments intercommunaux. Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation spontanée d'intérêt et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'occupation de cette partie du domaine public, de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire, conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Contexte :

Dans le cadre des objectifs nationaux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 17 août 2015, la Communauté de Communes porte une attention particulière au développement des énergies renouvelables et à l'action citoyenne sur son territoire. L'implantation de panneaux photovoltaïques en toitures de bâtiments publics pour produire de l'électricité renouvelable, concourt à cet objectif. Afin d'impliquer les acteurs du territoire dans la transition énergétique, le présent projet devra intégrer une dimension citoyenne dans son financement et sa gouvernance.